Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des politiques statutaires et réglementaires** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **SG/SRH/SDDPRS/2017-629** **27/07/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
SG/SRH/SDDPRS/2016-693 du 31/08/2016 : Facilités d'horaires accordées aux pères et mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire 2016
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Facilités d'horaires accordées aux pères et mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire 2017.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP ETABLISSEMENTS PUBLICS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISATIONS SYNDICALES

Résumé : Cette note de service permet aux pères et mères de famille fonctionnaires et employés des services publics de bénéficier de facilités horaires le jour de la rentrée scolaire 2017.

Textes de référence : Note n° 2168 du 7 août 2008 du secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique

Des facilités d'horaires peuvent être accordées aux pères ou mères de familles fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire 2017. Ces facilités sont accordées par le chef de service, à la demande de l'agent concerné, dans la mesure de leur compatibilité avec les nécessités de service.

En complément des dispositions prévues par la note du 7 août 2008 du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, il pourra être tenu compte de situations particulières, notamment l'entrée en internat des élèves, pour accorder certaines facilités d'horaires en dehors des jours définis par les services de la fonction publique.

Le Chef du service des ressources humaines,

Jean-Pascal FAYOLLE